



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance extraordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 24 octobre 2022 à 19 h 30 à la salle municipale de Rapide-Danseur.

Présences :

M. Mathieu Proulx	Conseiller	siège no 1
Mme Lorraine Doucet-Dion	Conseillère	siège no 2
M. André Gélinas	Conseiller	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Christiane Guillemette	Conseillère	siège no 5
Mme Vanessa Gravel	Conseillère	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Sylvain Vachon, assiste également à l'assemblée, Mme Line Boudreault directrice générale.

Présence de résidents

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue aux résidents présents dans la salle et ouvre l'assemblée à 19 h 30

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Déneigement des chemins municipalisés
4. Facture de Lamothe, division Sintra # 1 : 524 979.68 + taxes
5. Facture Construction G. Poirier (toiture garage) 5 800.00\$ + taxes
6. Période de questions;
7. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Proulx APPUYÉ par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté ;

ADOPTÉ.

3. Déneigement des chemins municipalisés

ATTENDU QUE qu'un résident avait manifesté son intérêt pour effectuer le déneigement mais a eu un empêchement de dernière minute l'obligeant à retirer son appel d'offre;

ATTENDU QUE les élus aimeraient vérifier s'il y a possibilité de louer un tracteur avec 100 forces et un souffleur et une pelle à neige afin de pouvoir effectuer nous-même le déneigement;

ATTENDU QUE notre employé municipal est d'accord pour opérer la machinerie pour effectuer le déneigement des cours, des chemins municipalisés ainsi que des chemins privés;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Vanessa Gravel, APPUYÉE par M. Mathieu Proulx et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

2022-10-140



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

QUE le maire vérifie s'il y a une possibilité de louer un tracteur pour la saison hivernale afin d'effectuer le déneigement nous-même vu le retrait de l'appel d'offre reçu pour le déneigement la semaine dernière;

ADOPTÉ.

4. Facture de Lamothe, division Sintra #1 : 524 979.68 \$ + taxes

2022-10-141

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, APPUYÉE par M. André Gélinas et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

DE payer la facture de Lamothe, division Sintra au montant de 524 979.68\$ + taxes pour les travaux d'asphaltage dans le rang du Détour

ADOPTÉ.

5. Facture Construction G. Poirier (toiture garage) 5 800.00\$ + taxes

2022-10-142

IL EST PROPOSÉ par Mme Vanessa Gravel, APPUYÉE par M. Mathieu Proulx et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents de faire le paiement de la facture de construction G. Poirier de 5 800.00\$ + taxes:

ADOPTÉ.


6. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

7. Fermeture de la séance

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discuté, Mme Vanessa Gravel demande la fermeture de l'assemblée à 20 h 07.


Sylvain Vachon
Maire


Line Boudreault,
Directrice générale greffière-très.